

L'Écho de chez nous !

Le magazine de la CC du Chaourçois et du Val d'Armançe | Bulletin n°3 | Mars 2021



DAVREY

Les zones humides de l'Armançe
et du Landion restaurées

Consultez les actualités et l'agenda culturel du territoire sur :



www.chaourcois-val-armance.fr



Communauté de Communes

Chaourçois
Val d'Armançe



La Communauté de Communes du Chaourçois et du Val d'Armanche vous accueille :

Siège administratif (cf. photo ci-dessus)
9 boulevard Belgrand
10130 ERVY-LE-CHÂTEL
☎ 03 25 70 63 34
✉ contact@cccva10.fr

Annexe (cf. photo ci-contre)
19 rue des Roises
10210 CHAOURCE
☎ 03 25 40 16 91
✉ environnement@cccva10.fr

Consultez les actualités et l'agenda culturel du territoire sur :

 cc-chaourcois-val-armance.fr

 facebook.com/CCCVA10

▲ Siège administratif de la CCCVA à Ervy-le-Châtel
(1^{er} étage de la Mairie)



Annexe technique de la CCCVA à Chaource ▲

Bulletin d'information de la Communauté de Communes du Chaourçois et du Val d'Armanche *L'Écho de chez nous*

Directeur de publication : Jean-Michel HUPFER - Comité de rédaction : Martine MARTINOT, Présidente de la Commission Communication, et ses membres - Conception / Réalisation : CCCVA Alexandra ANNEQUIN, Alice CAPPÉ

Crédits photos : 1^{re} de couverture : © CCCVA Alice CAPPÉ - p. 2 : © Mairie d'Ervy-le-Châtel, © CCCVA Alice CAPPÉ - p. 3 : © Didier Guy Photographe - p. 7 : © SMBVA - p. 9 : © Syndicat de Défense du Fromage de Chaource, © Fromagerie de Mussy, © GAEC des Tourelles, © Fromagerie d'Auxon - p. 10 : © CCCVA Alice CAPPÉ - p. 11 : © Maison de Santé de Chaource - p. 15 : © Famille PRESTAT - 4^e de couverture : © Fabrice Croset

Distribution : communes membres de la CCCVA - Imprimerie : Cat'Imprim - Tirage : 8 000 exemplaires

Dépôt légal : Mars 2021 - Exemplaire gratuit - Ne pas jeter sur la voie publique

L'ÉDITO DU PRÉSIDENT



Depuis l'année 2020, nous traversons une crise sanitaire inédite qui engendre des conséquences socio-économiques lourdes. Notre territoire n'a hélas pas été épargné.

Malgré ce contexte, la CCCVA a réussi à maintenir les services de collecte des déchets au porte à

porte, de portage de repas et à fournir des masques à l'ensemble des habitants de plus de 10 ans. Afin d'aider les entreprises, elle a aussi participé au Fonds Résistance de la Région Grand Est à la hauteur de 2 € par habitant. À ce sujet, je tiens à remercier les maires et conseillers de nos 42 communes ainsi que les services de la CCCVA qui ont relayé les informations et se sont mobilisés, y compris le week-end, pour les distributions de masques. J'adresse également un remerciement particulier aux professionnels de santé de notre territoire : ils ont su s'organiser afin de vous accueillir dans les meilleures conditions.

En 2020, la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères a subi une augmentation nécessaire. Ces nouveaux tarifs resteront inchangés en 2021. Toutefois, j'attire votre attention sur l'équilibre fragile de ce budget. Nous savons déjà que nous allons devoir faire face dans les prochaines années à une forte augmentation des coûts de traitement et de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes. Pour maîtriser au mieux ce budget, la CCCVA mènera un travail de fond au cours de l'année. Ce travail ne pourra se faire sans la collaboration de tous, en veillant à réduire notre production de déchets, à les trier plus et mieux.

2020 a été aussi l'année de création de la page Facebook de la Communauté de Communes, en complément de son site Internet cc-chaourcois-val-armance.fr, sous l'intitulé *CC du Chaourçois et du Val d'Armanche* (ou @CCCVA10). Vous pouvez y retrouver nos actualités ainsi que des informations pratiques. Si ce n'est déjà le cas, je vous invite bien entendu à *Aimer* cette page.

La crise sanitaire a perturbé le calendrier habituel des collectivités, repoussant le deuxième tour des élections municipales en juin et par voie de conséquence, les premières commissions de l'intercommunalité au mois d'octobre. Malgré tout, l'attention de vos élus est restée entière sur les dossiers en cours et notre réflexion, en 2021, est d'autant plus aiguisée sur les projets d'avenir.

Ainsi, nous répondons présents pour le Plan de relance économique et transition écologique mais aussi pour l'accompagnement social des plus fragiles. Dans cette dynamique, la CCCVA a ouvert un Espace France Services à Chaource depuis le 1^{er} février (au sein du bâtiment du 19 rue des Roises). Une annexe verra le jour dans les prochains mois à Ervy-le-Châtel au 5 boulevard des Grands Fossés. France Services est votre espace. Un agent de la CCCVA et un agent de la MSA vous y accompagnent dans toutes vos démarches administratives courantes : dossier de retraite, déclaration de revenus, création de compte Améli...

Parmi les autres projets à l'étude, je citerai : la réhabilitation de la friche des ex-Meubles Robert à Chaource, l'aménagement de la Croix Boudriot à Ervy-le-Châtel et la mise en place d'une nouvelle structure d'accueil pour la petite enfance avec un Relais d'Assistants Maternels (RAM), lieu d'échanges, d'informations et d'écoute pour les assistants maternels et les parents employeurs.

En vous souhaitant plus de sérénité dans votre vie au quotidien, prenez soin de vous, de vos proches et des autres.

Jean-Michel HUPFER

SOMMAIRE

NOTRE TERRITOIRE..... 4

La Communauté de Communes du Chaourçois et du Val d'Armanche

À LA UNE ! 6

DAVREY : les zones humides de l'Armanche et du Landion restaurées

GASTRONOMIE 8

AOP Chaource : une histoire qui dure depuis 50 ans !

SANTÉ 10

Les deux maisons de santé portées par la CCCVA

SOCIAL 12

Subventions - Services à la personne - Permanences

NOTA BENE 14

Dynamisation du territoire - Art local

GUIDE PRATIQUE 16

Services de la CCCVA, Offices de tourisme, CIEOA

Carte d'identité de la Collectivité

NOM : Communauté de Communes du Chaourçois et du Val d'Armanche

CRÉÉE LE : 1^{er} janvier 2017

NÉE DE LA FUSION : de la Communauté de Communes du Chaourçois et de la Communauté de Communes du Val d'Armanche

NOMBRE DE COMMUNES : 42

POPULATION TOTALE REGROUPEE : 10 790 habitants (source : INSEE)

DENSITÉ MOYENNE : 18,31 habitants au km²

COMPÉTENCES OBLIGATOIRES : Aménagement de l'espace, Actions de développement économique, Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil, Collecte et traitement des déchets, GEMAPI

(liste complète incluant les compétences optionnelles et facultatives sur le site : cc-chaourcois-val-armance.fr rubrique *Nous connaître*)



Les membres du Bureau

Ont été élus membres du Bureau communautaire le 9 juillet 2020 :

Jean-Michel HUPFER, Président

Roger BATAILLE, 1^{er} Vice-président - *Président de la Commission Économie et Aménagement du territoire*

Florent HURPEAU, 2^e Vice-président - *Président de la Commission Tourisme et Culture*

Thierry LORNE, 3^e Vice-président - *Président de la Commission Bâtiments, Équipements et Matériels*

Eric PETIT, 4^e Vice-président - *Président de la Commission Finances*

François DELCHER, 5^e Vice-président - *Président de la Commission Eau*

Martine MARTINOT - *Présidente de la Commission Communication*

Gilles DE COCKBORNE - *Président de la Commission Environnement*

Dominique FOUTRIER - *Présidente de la Commission Services à la personne*

Bruno VIAL - *Président de la Commission Ressources Humaines*

Daniel HOUARD

Chantal MARQUAIS

Dominique LHOMME

Christian LANGARD

Matthieu BANCERON

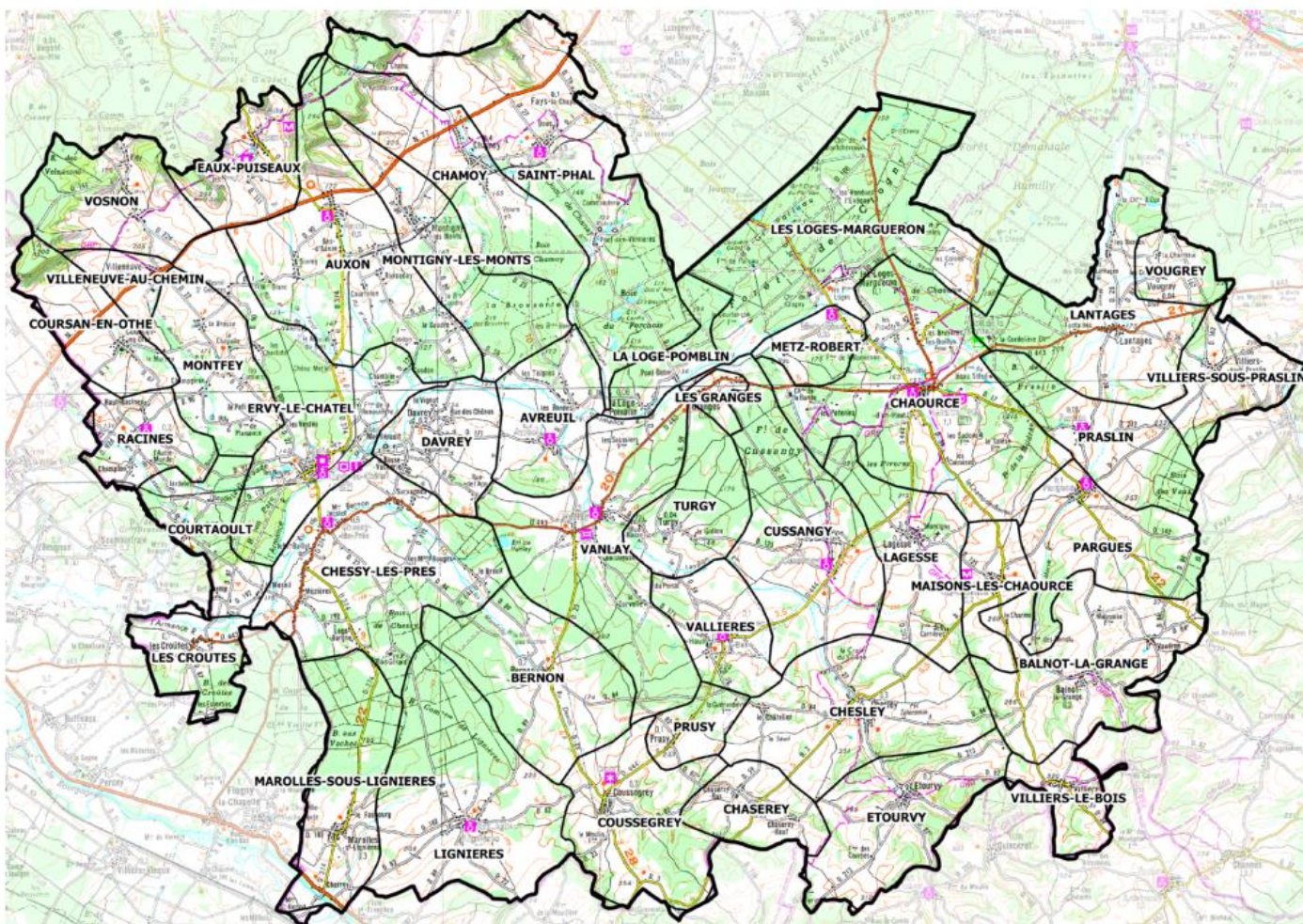
Christian DE BRUIN

Fonctionnement

Les membres du Bureau se réunissent afin d'évoquer les points sur lesquels le Conseil communautaire, seule instance décisionnaire de la CCCVA, devra se prononcer. Ils s'appuient sur les éléments fournis par chacune des neuf commissions (listées ci-dessus), par les services administratifs et techniques ou d'autres structures partenaires. Le Conseil Communautaire se réunit environ 6 fois par an. Chaque point à l'ordre du jour est présenté et mis au vote. Notre Conseil communautaire est constitué de 60 délégués titulaires. Chaque commune est représentée (généralement le Maire y siège). Le nombre de délégués titulaires par commune est défini réglementairement :

Communes de plus de 1 000 habitants	Les conseillers communautaires sont élus au suffrage direct, lors des élections municipales pour les mandats municipaux et intercommunaux. Auxon : 5 représentants, Chaource : 6, Ervy-le-Châtel : 6
Communes de moins de 1 000 habitants	Les conseillers communautaires sont désignés parmi les conseillers municipaux en suivant l'ordre du tableau (maire, adjoints puis conseillers) et dans la limite du nombre de sièges attribués à la commune. Chamoy : 2 représentants, Chessy-les-Près : 2, Saint-Phal : 3 Les autres communes : 1 représentant

Les communes membres et leurs maires



AUXON	Thierry LORNE
AVREUIL	François DELCHER
BALNOT-LA-GRANGE	Patrice NOSLEY
BERNON	Christian LANGARD
CHAMOY	Roland MASSART
CHAOURCE	Florent HURPEAU
CHASEREY	Ludovic BAYON
CHESLEY	Arnaud STECHER
CHESSY-LES-PRÉS	Christian DE BRUIN
COURSAN-EN-OTHE	Chantal MARQUAIS
COURTAULT	Gabriel MICHAUT
COUSSEGNEY	Dominique FOUTRIER
CUSSANGY	Benoît CARRÉ-PATROIS
DAVREY	Jean-Louis FRANÇOIS (1 ^{er} adj.)
EAUX-PUISEAUX	Christophe LOUAULT
ERVY-LE-CHÂTEL	Roger BATAILLE
ÉTOURVY	Dominique LHOMME
LA LOGE-POMBLIN	Michel ADOLPHE
LAGESSE	Jean-Michel HUPFER
LANTAGES	Didier HENAUT
LES CROÛTES	Sylvie MERIO-TANNEAU

LES GRANGES	Bruno VIAL
LES LOGES-MARGUERON	Pascal BOUGAULT
LIGNIÈRES	Bernard ANXIONNAZ
MAISONS-LÈS-CHAOURCE	Gérard GUÉRY
MAROLLES-SOUS-LIGNIÈRES	Alain LIEUTIER
METZ-ROBERT	Daniel COUTORD
MONTFEY	Jérôme COQUILLE
MONTIGNY-LES-MONTS	Xavier JAY
PARGUES	Matthieu BANCERON
PRASLIN	Jean-Baptiste LAUREY
PRUSY	Jean-Louis MILLARD
RACINES	Alain GUILLOT
SAINT-PHAL	Daniel HOUARD
TURGY	Pierre POILVE
VALLIÈRES	Daniel BLANC
VANLAY	Jérôme PERRIN
VILLENEUVE-AU-CHEMIN	Gilles DE COCKBORNE
VILLIERS-LE-BOIS	Didier COQUET
VILLIERS-SOUS-PRASLIN	Sylviane VILLIN
VOSNON	Denis PELLETIER
VOUGREY	Yves MARTIN

Focus sur le SMBVA

SES MISSIONS

Le Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Armançon a pour objet d'assurer la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI).

Il a pour mission :

- d'assurer la mise en œuvre et le suivi du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) ;
- de sensibiliser, d'informer et de communiquer sur le domaine de l'eau à l'échelle du bassin versant ;
- d'animer les outils contractuels territoriaux (programme d'actions de prévention des inondations...).

UN BASSIN VERSANT, C'EST QUOI ?

C'est un espace drainé par un cours d'eau et ses affluents. Toutes les eaux s'y écoulent vers un même point appelé exutoire. Chaque bassin versant se caractérise par différents paramètres pédologiques, urbanistiques mais aussi biologiques.

Bien connaître son fonctionnement est essentiel pour maîtriser au mieux la ressource en eau.

LES CHIFFRES-CLÉS

14 Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) qui représentent 267 communes pour 86 000 habitants sur 3 départements (Aube, Yonne et Côte d'Or)

3 100 km²

1 600 km de cours d'eau

15 agents dont 1 technicien dédié pour l'Armançon et Créanton

1 500 visiteurs accueillis lors de la 1^{ère} édition des Récid'Eau au Muséo Parc Alésia en mai 2019 à Alise-Sainte-Reine (21)

L'édition 2020 de Récid'Eau n'a pu avoir lieu. Mais les 3 et 4 juin 2021, rendez-vous est donné aux élèves de 2^e cycle (CE2, CM1 CM2) du territoire.

À noter que la CCCVA prendra en charge le transport scolaire pour les amener jusqu'à Saint-Florentin, lieu de l'animation.

▲ Le logo du site de Davrey, tout un symbole : la ligne épaisse représente l'Armançon, la zone centrale la plâtière et la ligne plus fine, à droite, le Landion.

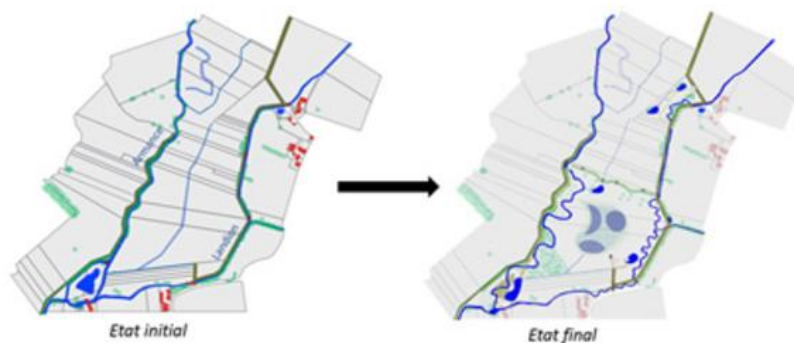
Genèse du projet

Historiquement, les cours d'eau du territoire et leurs bassins versants ont été aménagés pour différents usages (exploitation de la force hydraulique avec les moulins, le développement agricole avec le drainage, la rectification des cours d'eau...).

Ces aménagements ont conduit à une **dégradation sensible de la qualité écologique** des cours d'eau, se traduisant notamment par :

- une **perte de biodiversité** des milieux aquatiques et humides ;
- une **déconnexion des zones humides** avec leurs cours d'eau ;
- une **dégradation de la qualité physico-chimique** de l'eau.

C'est ainsi que, **grâce à un travail collaboratif** entre la Commune de Davrey et la Communauté de Communes du Chaourçois et du Val d'Armançon (CCCVA), le Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Armançon (SMBVA) a créé un **projet de restauration d'écosystème inédit par son ampleur et son montage**, afin d'enrayer la dégradation des milieux naturels sur le territoire.



La restauration de l'Armançon et du Landion sur le site de Davrey a permis de **reconnecter les zones humides** en créant notamment :

- 5 mares ;
- une plâtière humide de 3 hectares ;
- 5 000 m² de noues et frayères.

Une gestion écologique multipartenariale

La gestion écologique du site de Davrey consiste à suivre l'évolution de la faune et de la flore et à mettre en œuvre des pratiques d'entretien adaptées aux différents habitats naturels présents afin de favoriser la biodiversité spécifique du site.

Trois structures spécialisées (Fédération des Chasseurs de l'Aube, Fédération de Pêche de l'Aube et le SMBVA) ont regroupé leurs savoir-faire afin de définir le meilleur mode de gestion du site et de suivre son évolution dans le temps.

Une convention entre ces structures et la CCCVA, propriétaire des parcelles, a été signée pour les 20 prochaines années.



de l'Armance et du Landion restaurées

Les zones humides, qu'est-ce que c'est ?

Les zones humides sont des systèmes écologiques très variés, supports d'une grande diversité biologique et de nombreux services rendus aux sociétés humaines. Leur situation, entre milieux aquatiques et milieux terrestres, rend souvent difficile leur délimitation : en effet, elles sont souvent considérées comme des milieux de transition (écotones).

Bien qu'il soit difficile de les définir précisément, le code de l'Environnement nous fournit la définition suivante : les zones humides sont des *terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire, ou dont la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année.*

Un projet pédagogique intégré au territoire

L'ouverture au public a principalement pour objectif la découverte et la sensibilisation aux milieux aquatiques et humides, leurs écologies, ainsi que leurs intérêts patrimoniaux et paysagers.

Ainsi, 6 panneaux thématiques ont été installés et abordent les thématiques suivantes :

- Mares, noues et platière ;
- Ornithologie ;
- Botanique et espèces végétales aquatiques ;
- Cours d'eau (habitats, typologie) ;
- Historique de l'activité de la vallée (élevage notamment) ;
- Les zones humides et leurs intérêts.



- À cela, d'autres aménagements à but pédagogique ont été installés sur le site (voir photos ci-contre) dont :
- Deux observatoires ornithologiques permettant l'observation des oiseaux sur la platière ;
 - Un sentier permettant de relier le chemin de l'Association Foncière de Remembrement (AFR) le long du Landion et le chemin de l'AFR le long de l'Armance ;
 - Une passerelle permettant de traverser la rivière de l'Armance.

Une partie du parcours pédestre accessible aux fauteuils roulants est prévue dans la partie Nord.

Un projet lauréat du Grand Prix du Génie Écologique



Bonne promenade sur le site et ses environs et n'hésitez pas à y retourner... la nature et les observations varient au fil des saisons.

Autres projets du SMBVA sur notre territoire et dont la réalisation sera effective courant 2021

- **CHESLEY** : restauration du landion, protection par captage d'eau (pour l'alimentation en eau potable) et passage de plus de 300 ha en culture biologique.
- **MOULIN BLANC À AUXON** : restauration d'un ru et structure d'accueil portée par des particuliers...



Il y a 50 ans, le Chaource obtenait son Appellation d'Origine Contrôlée (AOC) portant haut et loin le nom et les saveurs de notre terroir.



Points clés de l'histoire du Chaource



C'est le 9 août 1970 que des producteurs éleveurs, convaincus de la qualité de leur fromage, obtiennent cette appellation récompensant un produit qui repose sur la plus ancienne technique fromagère connue (on retrouve des traces du Chaource depuis plus de 600 ans).

Initialement produit de consommation familiale, le Chaource a vu sa notoriété se développer au XIX^e siècle. Fabriqué dans les fermes, il était alors ramassé par les cossonniers¹ pour être revendu sur les marchés régionaux et ceux des grandes villes (Paris, Lyon...). À partir des années 50, la production fermière a évolué vers une livraison du lait en laiterie sans pour autant perdre le savoir-faire et les qualités de ce produit.

Depuis, le Chaource est exporté dans le monde entier et en 1996, l'Europe accorde au Chaource son Appellation d'Origine Protégée (AOP).

Géographie de la production de notre fromage local

Il est produit dans la Champagne humide à partir du lait d'une soixantaine de fermes réparties dans une zone agricole à cheval entre l'Aube et l'Yonne et qui regroupe 233 communes. Ces fermes sont engagées dans un cahier des charges de l'appellation, notamment des rations journalières avec 30% minimum d'herbe et au moins 150 jours par an de pâturages. Ces fermes élèvent 4 700 vaches qui produisent 36 millions de litres de lait par an transformés par 4 entreprises pour une production moyenne de 2 500 tonnes de Chaource par an.

Les lieux clés de production

Deux producteurs fermiers transforment le lait de leur propre ferme :

- le GAEC des Tourelles à Ervy-le-Châtel ;
- le GAEC Leclère à Soumaintrain.

Quatre fromageries transforment le lait des éleveurs de la zone d'appellation :

- la Fromagerie d'Auxon ;
- la Fromagerie de Mussy à Chaource ;
- la Nouvelle Fromagerie de Vaudes ;
- la Fromagerie Lincet à Saligny.



¹ Cosson ou cossonnier : terme ancien désignant – sur les marchés notamment – le marchand de volailles et d'œufs. Appelé aussi coquetier ou volailler.

qui dure depuis 50 ans !



Secrets de composition

La fabrication du Chaource met en œuvre du lait de vache entier, sans ajout de matière grasse, et nécessite 2 litres de lait pour un petit format (250 gr) et 4 litres pour un grand format (450-500gr). Après une phase de maturation, le lait coagule en un caillé solide en douze heures ou davantage. Puis le caillé est tranché et déposé dans de hauts moules sans fond afin de permettre un égouttage naturel. Deux jours plus tard, le fromage est démoulé et salé au sel sec. Il est alors mis à ressuyer avant l'affinage en cave qui dure au minimum 14 jours.

Pour le reconnaître...

- À L'ŒIL : forme de haut cylindre, croûte à fleur blanche, pâte fine et lisse couleur crème.
- AU TOUCHER : pâte onctueuse, fine lisse typique d'un caillé lactique.
- À L'ODORAT : légère odeur de champignon et de crème.
- AU GOÛT : saveur douce et légèrement salée, relevée par une petite pointe d'acidité. Arôme de crème, de champignons frais et de noisettes.

Les producteurs de Chaource (mais pas que...) sur le territoire de la Communauté du Chaourçois et du Val d'Armançe :



FROMAGERIE DE MUSSY

30 route de Maison-lès-Chaource - 10210 Chaource
Ouvert le lundi de 9h00 à 12h00
Du mardi au samedi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00
Le dimanche (du 01/04 au 31/10) de 9h00 à 12h00
Les jours fériés : de 9h00 à 12h00
Tél : 03 25 73 24 35 - fromageriedemussy.fr

GAEC DES TOURELLES

Hameau de Mesnil Saint-Georges
10130 Ery-le-Château
Ouvert le lundi et le samedi de 8h30 à 12h00
Du mardi au vendredi de 8h30 à 13h00 et de 15h00 à 18h00
Fermé le dimanche
Tél : 03 25 70 52 66 - gaecdestourelles.jimdofree.com



FROMAGERIE D'AUXON

Fromagerie d'Auxon
RN77 - 10130 Auxon
Vente au détail du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
Tél : 03 25 42 01 54 - excellencefromagere.com



Une nouvelle structure à Auxon

Inaugurée fin septembre 2020, la Maison de Santé Rurale d'Auxon se situe au 333 rue des Carrés, près de l'Intermarché et de la pharmacie.

Financement

- Coût global de l'opération pour la CCCVA : 1 562 263 € TTC ;
- Financeurs : État (416 987 €), Région Grand Est (200 000 €) et Département de l'Aube (250 000 €), pour un montant total de subventions de 866 987 €.



Nouvelle Maison de Santé Rurale d'Auxon ▲
333 rue des Carrés

Liste des praticiens et permanences à Auxon

- **Dr Matthieu CHARDON, spécialiste en médecine générale** : consultations sur RDV du lundi au vendredi de 8h30 à 19h00, le samedi 8h30 à 12h30. Tél. : 03 25 81 75 27.
- **Cabinet Infirmier d'Auxon** : permanences sans RDV du lundi au samedi de 8h00 à 8h30. Tél. : 03 25 42 11 24.
- **Cabinet Infirmier de Vosnon** : permanences sans RDV du lundi au samedi de 7h30 à 8h00 et sur rdv de 9h15 à 9h45. Tél. : 03 25 81 01 27.
- **Mme Claire MOSLEY, sage-femme**, le lundi sur rendez-vous. Tél. : 06 10 68 33 14.
Site : clairemosleysagefemme.contactsanté.fr
- **M. Nicolas CHOISELAT, audioprothésiste**, le mercredi sur rendez-vous. Tél. : 03 51 53 39 13.
- **Mmes Charlotte JACQUOT et Marie LAMART, ostéopathes**, lundi et jeudi sur RDV. Tél. : 06 62 37 07 71.
- **Mme Laetitia ROJKOFF-BRETAULT, sophrologue**, mercredi et vendredi sur RDV. Tél. : 06 25 42 24 24.
- **Mme Céline TRESCARTES, réflexologue, relaxologue**, vendredi sur rendez-vous. Tél. : 06 62 11 12 93.
- **Permanences de l'ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural)** le lundi de 13h30 à 17h30 et le vendredi de 8h30 à 12h00, Espace Pauline STEINER. Tél. : 03 25 76 18 91.

D'autres praticiens viendront prochainement s'ajouter à cette liste
(cf. la rubrique Services sur le territoire / Maisons de santé sur le site cc-chaourcois-val-armance.fr).

Du renfort à Chaource

Le Docteur DI BENEDETTO est arrivé le 13 janvier dernier à la Maison Médicale de Chaource. Et c'est un soulagement pour le territoire ! En effet depuis un an, le Docteur COSCIA assurait seul l'accueil de la patientèle, et la crise sanitaire est venue perturber quelque peu ce fragile équilibre.

Après avoir exercé plus de 20 ans en Italie, le Docteur DI BENEDETTO a décidé un peu par hasard de s'installer à la maison médicale de Bar-sur-Seine. Toutefois, son arrivée à Chaource ne pénalise pas le barséquanais puisque sa femme, également médecin généraliste, le remplacera.



Maison Médicale de Chaource ▼
située 3 chemin des Jeux

Liste des praticiens et permanences à la Maison Médicale de Chaource

- **Dr COSCIA et Dr DI BENEDETTO, médecins généralistes** : consultations sur RDV uniquement.
Tél. : 03 25 40 11 04.
- **Cabinet infirmier** : soins à domicile et à la Maison Médicale, sur rendez-vous uniquement. Tél. : 06 28 49 61 45.
- **M. Benoît MASSIN, pédicure podologue** : sur RDV les mardi, mercredi, jeudi et vendredi. Tél. : 06 81 62 38 15.
- **Audioprothésiste** : sur RDV lundi matin et jeudi matin. Tél. : 03 51 48 43 57.
- **Mme Anouk DEPREZ, diététicienne** : sur RDV le 1^{er} et 3^e lundi du mois. Tél. : 06 21 23 54 41.
- **Ostéopathes** :
 - Mme Véronique DJIANE-DAHDOUH, sur RDV le lundi. Tél. : 03 25 73 25 75.
 - Mme Fadi DAHDOUH, sur RDV le mardi. Tél. : 03 25 73 80 20.
- **Mme Adélie BARTHELET, sage-femme** : sur RDV lundi et jeudi. Tél. : 06 77 71 80 09 ou sur rdvsagefemme.com.
- **Mme Lauranne LOMBARD de la Protection maternelle et infantile (PMI)** : sans RDV le 2^e et 4^e mardi matin de chaque mois. Tél. : 06 48 70 99 05.
- **Mme Vanessa ROUAULT, psychologue (adultes)** : sur RDV jeudi après-midi et samedi matin. Tél. : 06 24 18 23 10.
- **FLOR'OPTIC, opticien** : sur RDV le lundi matin et à domicile. Tél. : 07 69 36 97 87.
- **CSAPA 10 (Centre de soins en addictologie)** : sur RDV, le 2^e mardi du mois. Tél. : 03 25 80 56 01.
- **ANPAA (prévention alcoologie et toxicologie)** : sur RDV le 2^e mardi du mois. Tél. : 03 25 49 44 44.
- **REVIVRE (l'amitié sans alcool)** : consultation de groupe. Tél. : 03 25 73 40 53.
- **ALT (accueil liaison toxicomanie)** : sur RDV le 2^e mardi du mois. Tél. : 03 25 80 56 01.

La Communauté de Communes vous accompagne dans votre quotidien, de façon indirecte ou non, par le versement de subventions à divers organismes, en mettant en place des services ou encore en accueillant divers partenaires pour la tenue de permanences sociales et juridiques.

Des subventions pour les associations

Lors de l'exercice 2020, la CCCVA a versé près de 60 000 euros de subventions à diverses associations ayant un rayonnement sur l'ensemble du territoire :

- 10 associations sociales : 13 386 € versés
- 3 associations enfance & jeunesse : 13 000 € versés
- 10 associations culturelles & touristiques : 20 200 € versés
- 14 associations sportives : 9 066 € versés
- 1 association commerciale (Syndicat de Défense du fromage de Chaource) : 2 000 €.

La CCCVA a également participé au fonctionnement de divers structures partenaires (micro-crèche de Chaource, office de tourisme Othe-Armance, comité de tourisme Othe-Armance) à hauteur de 150 821 €.

Cantines scolaires

La CCCVA participe également au financement des repas pris dans les cantines scolaires des écoles maternelles et élémentaires du territoire.

Cette contribution est versée l'année n+1 aux structures gérant les cantines scolaires (communes ou associations) sur la base de 0.50 € X nombre de repas réalisés en année n, soit pour l'année 2020, un coût global de 38 551 €.

Service de portage de repas

Ce service s'adresse principalement aux personnes âgées, handicapées, seules ou en couple, de manière ponctuelle ou régulière. Les repas sont livrés à domicile en liaison froide et à réchauffer. Ils peuvent être adaptés en fonction de prescriptions médicales (sans sel, diabète...).

Tarifs :

- Déjeuner (repas complet, sans le pain) : 4,15 €
- Collation pour le soir (potage + laitage ou crudités + laitage) : 1,02 €
- Déjeuner + collation : 5,17 €
- Forfait livraison sur le territoire de la CCCVA : 4,45 €

S'inscrire au plus tard 48 heures avant la date de livraison souhaitée au 03 25 40 16 91 ou par mail à environnement@cccva10.fr



Transport à la demande

Ce service est disponible le vendredi, entre 8h et 13h.

Quel que soit le lieu de départ ou de destination (au sein du territoire de la CCCVA), **le tarif est unique** :

- Adulte : 3 € / trajet (soit 6 € / aller-retour)
- Moins de 16 ans : 2 € / trajet (soit 4 € / aller-retour)

NB : Les enfants de moins de 12 ans doivent impérativement être accompagnés d'une personne majeure.

S'inscrire au plus tard la veille du trajet avant 15h au 03 25 80 07 03 ou par mail à : contact@cccva10.fr



Crise sanitaire de la Covid : des dépenses imprévues

La crise sanitaire a eu un impact sur le budget de la CCCVA. La somme de 96 736,38 € a été mobilisée afin de fournir en masques les habitants du territoire. Ce montant intègre également la participation, à hauteur de 2 € par habitant, au Fonds Résistance de la région Grand Est, en soutien aux entreprises. Cette dépense a été modulée par les aides de l'État (contribution pour l'achat de masques mis à la disposition de la population de 11 775,88 €) et du Département dans le cadre du Plan Covid (à hauteur de 31 698 €).

personne – Permanences

Permanences sur le territoire

De nombreux organismes interviennent sur notre territoire. À chaque problème, un intervenant peut vous accompagner.

Mission locale

Les Missions Locales permettent aux jeunes de 16 à 25 ans, sortis du système scolaire, d'être écoutés par des professionnels qui les accompagnent pour trouver des solutions dans les domaines de l'emploi, de la formation et/ou de la vie quotidienne (logement, santé, volontariat, permis de conduire...).

Inscriptions et réception uniquement sur RDV au 03 25 73 62 22.

Prochaines dates de permanences en 2021 (sous réserve de l'évolution de la situation sanitaire) :

- AUXON (mairie) : 23/03, 20/04, 18/05, 22/06, 27/07, 28/09, 26/10, 30/11 et 14/12 ;
- CHAOURCE (CCCVA) : 30/03, 13 et 27/04, 4 et 25/05, 8 et 29/06, 20/07, 7 et 21/09, 5 et 19/10, 9 et 23/11 et 07/12 ;
- ERVY-LE-CHÂTEL (CCCVA) : 02/04, 07/05, 04/06, 02/07, 03/09, 01/10, 05/11, 03/12.

CDAD (Conseil Départemental de l'Accès au Droit)

Pour être guidé dans des démarches juridiques, connaître vos droits ou obligations, ou encore comprendre les termes d'une décision de justice, les juristes du CDAD peuvent répondre gratuitement et en toute confidentialité à l'ensemble de vos questions juridiques et ce, dans de nombreux domaines du droit : droit de la famille (divorce, séparation, autorité parentale etc...), droit des victimes, droit pénal, droit du travail, droit du logement, droit de la consommation, droit des successions, droit des contrats, surendettement, etc.

En cas de nécessité, après un premier entretien et après évaluation de votre situation juridique, il est possible de faire l'objet d'une orientation vers un auxiliaire de justice (avocat, notaire, huissier de justice) ou un organisme habilité.

Prochaines dates de permanences durant le 1^{er} semestre 2021 de 14h30 à 16h30 (sous réserve de l'évolution de la situation sanitaire) :

- AUXON (Mairie) : 12/04 et 07/06. Uniquement sur RDV au 03 25 42 11 61 ;
- CHAOURCE (CCCVA) : 24/03, 28/04, 26/05, 30/06 et 28/07. Uniquement sur RDV au 03 25 40 16 91 ;
- ERVY-LE-CHÂTEL (CCCVA) : 03/05 et 05/07. Uniquement sur RDV au 03 25 70 63 34.

Conciliateur de justice

Le conciliateur de justice est une personne bénévole, désignée par le Premier Président de la Cour d'appel, chargée de rechercher une solution à l'amiable pour résoudre certains litiges civils entre des personnes (entre propriétaires et locataires, de voisinage ou de consommation).

- CHAOURCE : le 1^{er} mardi du mois de 14h30 à 17h sur rendez-vous. Dans les locaux de la Communauté de Communes du Chaourçois et du Val d'Armanche, 19 rue des Roises à Chaource. Tél. : 03 25 40 16 91.
- ERVY-LE-CHÂTEL : le 1^{er} mercredi du mois de 9h30 à 11h30 sur rendez-vous. M. Patrick LEVOIN, salle n°3, Square Jean Druot. Tél. : 03 25 70 50 36.

ADMR (aide à domicile en milieu rural)

Personnel qualifié, services à la personne, jardinage, aide à la toilette, ménage, cuisine, repassage, courses.

- Permanences le lundi de 13h30 à 17h30, le vendredi de 8h30 à 12h00 à la Maison de Santé d'AUXON, 333 rue des Carrés sur RDV au 03 25 76 18 91.
- Permanences le lundi et le jeudi de 9h00 à 12h00, à CHAOURCE, 33 Grande Rue, sur RDV au 03 25 73 43 69.

Les Restos du Cœur

Pour connaître les permanences locales ou proposer son soutien, contacter Claude Thiebaut au 06 30 03 19 82.

Assistants sociaux

- Prendre RDV avec Mme Béatrice MASSON, assistante sociale de la MSA, au 06 76 56 81 05.
- Prendre RDV avec M. Laurent DEVALLOIR, assistant social du Département, à Chaource (locaux de la CCCVA, le mercredi matin) au 03 25 40 33 80.

Programme national "Petites Villes de Demain"

Ce programme national vise à améliorer les conditions de vie des habitants des petites communes et des territoires alentour, via un accompagnement des collectivités dans des trajectoires dynamiques et respectueuses de l'environnement.

Les communes d'Ervy-le-Châtel et Chaource font partie des onze communes aubois labellisées et vont pouvoir bénéficier de différentes aides et outils pour se développer, redynamiser leurs bourgs et apporter une qualité de vie supérieure à leurs habitants.

Ce dispositif permettra de revaloriser les centres bourgs, mais également de renforcer l'attractivité de tout le territoire intercommunal.

C'est un coup d'accélérateur au développement économique local qui s'annonce mais aussi une amélioration des services aux habitants en matière de santé et de petite enfance, en s'inscrivant toujours dans une démarche de transition écologique.

Les dossiers sont en cours de préparation pour définir les travaux à venir dont les grandes lignes vous seront présentées prochainement.

France Services

Un nouvel espace France Services accueille les usagers à Chaource depuis le 1^{er} février 2021 afin de les accompagner dans leurs démarches de la vie quotidienne.

- Accompagnement aux démarches administratives (accès au droit, emploi, formation, retraite, logement, social, santé, impôts, etc.) ;
- Outils informatiques à disposition sur place pour effectuer les démarches en autonomie ;
- Partenaires institutionnels : Pôle emploi, CAF, Impôts, CPAM, MSA, CARSAT, La Poste, Département de l'Aube, Préfecture de l'Aube...



France Services
Proche de vous au quotidien

Horaires : lundi au vendredi, de 9h15 à 12h15 et de 13h30 à 15h30

Adresse : 19 rue des Roises (bâtiment de la Communauté de Communes)

10210 Chaource

☎ 03 25 40 16 91

✉ fs.chaource@cccva10.fr

Les **bureaux de l'Annexe de la CCCVA** sont désormais installés dans les anciens bureaux de la Trésorerie (même adresse à Chaource, même bâtiment, porte de droite).

Trésor Public

Les **services de la Trésorerie** sont quant à eux désormais transférés à Troyes :

Trésorerie de Troyes Agglomération

143 Avenue Pierre Brossolette - BP 70279

10006 Troyes Cedex

☎ 03 25 73 87 71



**PAIEMENT DE
PROXIMITÉ**



Paiement de proximité

La Direction Générale des Finances publiques a noué un partenariat avec les buralistes afin de proposer une offre de paiement de proximité pour régler vos impôts, amendes ou factures de service public (cantine, crèche, hôpital...).

Vous pouvez effectuer vos paiements en espèces (montant maximum de 300 €) ou par carte bancaire (sans limite) chez les buralistes affichant ce logo. Ce service est possible pour tous avis de sommes à payer dotés du **DATAMATRIX** (QR Code présent sur le talon du TIP).

Sur le territoire, le buraliste de Chaource, situé 6 place des Arcades, est habilité à effectuer ces paiements.

Nouvelle adresse

Le futur siège administratif de la CCCVA à Ervy-le-Châtel déménagera au 5 boulevard des Grands Fossés d'ici le mois de septembre. Une annexe à l'espace France Services de Chaource ouvrira également ses portes dans ce bâtiment alors fraîchement rénové.

Hommage à René PRESTAT

Ancien agriculteur, sculpteur sur bois autodidacte, René PRESTAT nous a quitté fin juin 2020, lors d'un effroyable accident de la route, près de Chaource. Nous avons bien sûr relayé cette triste nouvelle sur nos supports numériques durant les mois passés, mais il nous paraissait important de poser quelques lignes dans ce bulletin en l'honneur de cet enfant du pays qui nous a quittés trop brutalement.

Doué pour le dessin depuis sa jeunesse, René PRESTAT a commencé son parcours d'artiste, à la retraite, par la pierre où il sculptait déjà des scènes de la vie paysanne au quotidien. Mais trouvant le matériau un peu froid, il s'est tourné vers le bois. Son amour des souches travaillées commence avec la découverte de l'une d'elles au bord d'un ruisseau.

« *Chaque arbre a une âme qu'il ne faut pas tuer en la travaillant trop. J'ai appris l'humilité pour parvenir à faire corps avec la matière car c'est seulement à cette condition que l'arbre va livrer le meilleur de lui-même.* »
René PRESTAT

Le style de René PRESTAT, tout imprégné de son propre parcours, est fait de ruralité et de nature. Il aimait tailler dans le bois ses souvenirs du monde paysan.

Parler de l'homme est aussi l'occasion de mettre en lumière son oeuvre extraordinaire, à l'heure où le contexte sanitaire impose une mise en pause de la vie culturelle. C'est sur son oeuvre, témoignage vivant d'un talent indéniable, que nous poserons désormais nos regards pour nous souvenir de l'homme et de l'artiste que René PRESTAT a été.

Découvrez ou redécouvrez son oeuvre considérable sur le site dédié : reneprestat.fr



▲ René PRESTAT entouré des sculptures du *Bal Rétro*.

Projet artistique en partenariat avec l'Unesco

Chaque année, l'UNESCO propose des ateliers aux enfants de primaire pour développer la pratique artistique et culturelle dans le cadre de l'opération *Graines d'artistes du monde entier*.

Trois classes de notre territoire se sont inscrites pour l'année scolaire 2020-2021 : l'école de Chaource (classe de Mme BAULEY, composée de 26 CM2), l'école de Cussangy (classe de Mme LÉVÊQUE, composée de 17 CM1/CM2) et l'école de Vanlay (classe de Mme CHAMPION, composée de 18 GS/CP).

Le Conseil communautaire a décidé de prendre en charge les coûts inhérents à cette opération soit une aide financière de près de 5 500 €.

Ce montant englobe l'intervention de 12h par classe d'un artiste (Manuel COSTA de Chessy-les-Prés pour les écoles de Vanlay-Cussangy) et un aller-retour en bus pour se rendre à l'exposition dédiée du 1^{er} au 5 juin 2021 à l'espace Argence à Troyes. Cette année, les classes inscrites travailleront sur le thème : *Voyages, rêve ou cauchemar*.

L'an dernier, les écoliers de Chaource avaient dû interrompre leur projet artistique du fait de l'annonce du premier confinement. Croisons les doigts pour que le contexte sanitaire permette sa complète mise en œuvre cette année.



Son grand oeuvre : *Le Bal rétro*, composé d'une trentaine de personnages ▲

Les services de la CCCVA

Siège administratif d'Ervy-le-Châtel : 03 25 70 63 34
Annexe de Chaource (Environnement) : 03 25 40 06 76
Portage de repas : 03 25 40 16 91
Transport à la Demande : 03 25 80 07 03
Espace France Services : 03 25 40 16 91

 cc-chaourcois-val-armance.fr

 facebook.com/CCCVA10

Offices de Tourisme

Bureau de Chaource : 2 Grande Rue - 10210 Chaource
 03 25 40 97 22

Bureau d'Ervy-le-Châtel : La Halle - Boulevard des
Grands Fossés - 10130 Ervy-le-Châtel

 03 25 70 04 45

 ot@tourisme-othe-armance.com

 tourisme-chaource-othe-armance.com

▼ Halte de cigognes noires sur le site de Davrey, le 5 août 2020.



Centre d'Initiation à l'Environnement d'Othe et d'Armance

Pavillon 1 - Lycée de Croigny, Rue des Étangs, 10210 Les Loges-Margueron
 03 25 40 10 59

Prochains rendez-vous :

- Atelier " Ménageons-nous " le 10 avril de 10h à 12h, aux Loges-Margueron, sur inscription.
- Animation " 20 minutes sous la mare " le 5 mai de 14h à 16h, à Davrey, sur inscription.



L'agenda complet des animations 2021 du CIEOA est disponible sur : www.cieba.fr